

# Le maire évoque des pistes pour la poste de Tamaris

**A** lors que l'éventuelle fermeture du bureau de poste de Tamaris est toujours d'actualité, le maire de La Seyne, sollicité à plusieurs reprises sur le sujet par des élus d'opposition, a précisé les hypothèses sur lequel il travaille. Déjà, il répond à dernière suggestion de l'élue LR Sandra Torrès, qui proposait (*Var-matin* du 5 mars) de détacher un fonctionnaire communal pour assurer le service postal : « *Ce que peut faire le maire de Saint-Mandrier ou celui de Six-Fours (la création d'une agence postale communale, Ndlr), moi je ne le peux pas budgétairement. Et puis, c'est aussi une question de principe : le service postal est confié à une entreprise qui s'appelle La Poste, pas aux communes !* »

## « Les locaux ne sont pas communaux »

Ensuite, poursuit Marc Vuillemot, « nous travaillons avec l'État et la direction départementale de La Poste pour voir comment on pourrait transformer la poste de



**Le bureau de poste pourrait être transformé en une maison des services au public, ou relocalisé sur un autre site.**  
(Photo Frank Muller)

Tamaris en une « maison des services au public ». Le bureau de poste serait maintenu, mais d'autres activités seraient ajoutées, comme une antenne de la Seynoise des eaux, voire un organisme de retraite ».

Toutefois, si la Poste décidait de ne pas suivre cette piste, une autre est à l'étude. Mais ailleurs. Et pour cause :

« Contrairement à ce que disent certains qui me pressent d'intervenir sur ce dossier – alors que je ne les ai pas attendus –, les locaux ne sont pas communaux. Ils ont fait l'objet d'une donation de la part de Michel Pacha dans les années 1890, au ministère des Postes et Télécom de l'époque. Avec une condition : si l'activité postale de-

vait cesser, le bien serait rétrocédé aux ayant-droits de Michel Pacha ».

## Dans l'enceinte du Clos Saint-Louis ?

Donc, si en pareil cas, « les héritiers décidaient de faire valoir leurs droits, poursuit le maire, on réfléchit à relocaliser une activité de « maison des services au public ». Et pourquoi pas croiser cela avec la proposition de la ministre de la Culture, qui suggère de ne pas mettre que des livres dans les bibliothèques ? <sup>(1)</sup> Du coup, on pourrait réaliser cela dans l'enceinte du Clos Saint-Louis, et on pourrait bénéficier d'aides (modestes) qui seraient attribuées par le ministère », envisage le maire de La Seyne.

**M. G.**

1. Le rapport d'évaluation sur les bibliothèques françaises, remis à la ministre de la Culture par l'académicien Erik Orsenna et l'inspecteur général du ministère de la Culture Noël Corbin, suggère également d'encourager, dans les petites villes, « la mutualisation de locaux et de personnels d'accueil » entre les bibliothèques et les agences postales.